

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26739**

### Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit Economie Gestion, mention Droit des affaires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Valenciennes et du Hainaut- Cambrésis	Ministère de l'Enseignement Supérieur, Recteur de l'Académie, Chancelier des universités, Président de l'Université

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

**Formacode(s) :**

13261 droit affaires

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention a pour objet de former des juristes de niveau bac + 5 capables de développer des savoirs et de mettre en œuvre des savoir-faire généraux dans les branches juridiques en lien avec le droit des affaires. L'objectif final est de proposer une spécialisation dans le domaine du **droit des transports**.

En effet, ces professionnels seront aptes à intervenir à tout moment sur l'ensemble des problématiques liées à la **passation, la gestion, le suivi et l'exécution des différents contrats d'affaires**. Tout en maîtrisant les enjeux juridiques, de la relation d'affaires et de l'usage du contrat, ils seront capables de **manier des pièces contractuelles, de leur élaboration à leur exécution**. Ils seront notamment sensibilisés aux **risques des affaires** et aux **techniques de protection et de prévention**.

#### Compétences transversales

*Compétences organisationnelles :*

- Aptitude à connaître les sources de droit applicables à une situation et à les mettre en œuvre
- Connaissance et compréhension d'un problème juridique
- Maîtrise des méthodes et des outils du juriste : bases de données, jurisprudence
- Aptitude à maîtriser, à l'écrit comme à l'oral, le langage du droit

*Compétences relationnelles :*

- Contrôler l'application des réglementations juridiques et administratives ;
- Diriger des structures et des personnels très différents ;
- Déléguer les travaux de préparation et de suivi des affaires courantes ;
- Animer des groupes de travail ;
- Négocier avec des interlocuteurs différents ;
- Respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique.

#### Compétences scientifiques générales :

- Maîtriser les règles et procédures applicables au droit des affaires, notamment au droit des transports.
- Analyser et synthétiser des documents de nature juridique ;
- Fournir informations et conseils argumentés dans le domaine du droit des affaires ;
- Appliquer des processus méthodologiques rigoureux ;
- Rédiger actes, contrats statuts et autres documents ;
- Connaître les applications d'informatique et de gestion applicables au droit des affaires ;
- Utiliser les techniques de veille réglementaire ;
- Comprendre et parler une langue vivante et l'utiliser dans un cadre juridique ;
- Savoir conclure et mettre en œuvre un contrat d'affaires, notamment dans le domaine du transport ;
- Rédiger un mémoire de recherche dans le domaine

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans le secteur du droit des affaires, au sein d'entreprises ou de cabinets d'avocats d'affaires.

- Juriste d'entreprise
- Avocat/ Conseil
- Chargé de mission
- Directeur juridique

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1901 : Aide et médiation judiciaire

K1902 : Collaboration juridique

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Ce master est accessible avec la licence mention droit ou équivalent.

L'étudiant doit justifier de la capitalisation de 120 crédits européens au-delà de la licence. La validation des 2 premiers semestres et donc de 60 crédits européens donnent droit au diplôme intermédiaire de Maîtrise en Droit.

L'étudiant doit valider les quatre semestres de la formation générale, en dehors du module « stage », ou du module « période de formation en entreprise » pour les apprentis et les contrats de professionnalisation.

Au sein de chaque semestre, les notes des unités d'enseignements se compensent sans note éliminatoire. Le calcul de la moyenne du semestre fait intervenir des coefficients qui peuvent être différents des crédits dans le calcul de la moyenne, afin de tenir compte de l'importance des UE.

Chaque unité d'enseignement fait l'objet de contrôles, en contrôle continu ou examen final.

Les projets et les stages font l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale.

Le stage est d'une durée d'au moins 450 heures en M2, sanctionné par 20 crédits ECTS. Le M2 s'effectue sous le régime de l'alternance : les étudiants sont 3 jours en entreprise ou cabinet et 2 jours à la Faculté. Cette alternance peut s'effectuer par le biais d'un stage, d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage. Le M1 peut également être effectué en alternance sous le régime du contrat de professionnalisation : le rythme de l'alternance est le même qu'en M2.

Chaque unité d'enseignement est notée de 0 à 20 (10/20 est la note suffisante pour valider une unité).

Le Master est structuré en 12 unités d'enseignement (UE), c'est-à-dire 3 par semestre.

### Semestre I (30 ECTS)

- 2 enseignements majeurs à l'écrit (30h CM + 15hTD) parmi « Droit International Privé », « Droit de la banque et du crédit », « Droit des sûretés ». Chaque enseignement majeur est affecté de 6 ECTS.

Les étudiants en contrat de professionnalisation ont 3 enseignements majeurs : Droit de la banque et du crédit, Droit des sûretés et une première évaluation de leur alternance en janvier, sous la forme d'un rapport d'activités.

- 3 enseignements mineurs de 30 heures, affectés chacun de 4 ECTS parmi « Droit public et européen des affaires », « Droit de la propriété intellectuelle », « Droit pénal spécial », « Droit social approfondi », « Droit des assurances », « Contentieux de l'UE ». L'étudiant doit suivre la matière non prise en majeure.

Les étudiants en contrat de professionnalisation n'ont que 2 enseignements mineurs : Droit de la propriété intellectuelle et droit social approfondi.

- 3 enseignements d'ouverture représentant chacun 2 ECTS parmi : « Langue vivante 1 (obligatoire) », « Langue vivante 2 », « Méthodologie de la note de synthèse » ou un enseignement non pris en mineur. Les étudiants en contrat de professionnalisation n'ont que 2 enseignements d'ouverture : Anglais et Droit des assurances.

### Semestre II (30 ECTS)

- 2 enseignements majeurs à l'écrit (30h CM + 15hTD) parmi « Droit des procédures collectives », « Droit des instruments de paiement et de crédit », « Droit du commerce international », « Droit des transports ». Chaque enseignement majeur est affecté de 6 ECTS.

Les étudiants en contrat de professionnalisation ont 3 enseignements majeurs : Droit des procédures collectives, Droit des instruments de paiement et de crédit ou Droit des transports et une seconde évaluation de leur alternance par le biais d'un mémoire sur un sujet en lien avec leur alternance.

- 3 enseignements mineurs de 30 heures, affectés de chacun de 4 ECTS parmi « Droit international privé de l'UE », « Protection européenne des droits de l'homme », « Voies d'exécution », « Droit fiscal international », « Comptabilité et analyse financière », « Stage d'expérience », « Préparation d'un concours de plaidoirie ». L'étudiant doit suivre les 2 matières non prises en majeures.

Les étudiants en contrat de professionnalisation n'ont que 2 enseignements mineurs : Droit du commerce international et droit des transports ou droit des instruments de paiement et de crédit.

- 3 enseignements d'ouverture représentant chacun 2 ECTS parmi : « Langue vivante 1 (obligatoire) », « Langue vivante 2 », « Méthodologie », « Théorie du droit » ou un enseignement non pris en mineur.

Les étudiants en contrat de professionnalisation n'ont que 2 enseignements d'ouverture : Anglais et comptabilité et analyse financière.

### Semestre III (30 ECTS)

- 4 enseignements fondamentaux (25h et 4 ECTS chacun) : « Contrats d'affaires », « Droit de la concurrence approfondi », « Droit de la distribution », « Droit social et affaires ».

- 4 enseignements d'application (20h et 3ECTS chacun) : « Rédaction de contrats internationaux », « Contrats de transport de marchandise », « Contrats de transport de personnes », « Droit des assurances de transports ».

- 3 enseignements additionnels : « Séminaire d'initiation à la recherche » (5h), « Stratégie juridique » (10h), Langue vivante (15h, 2ECTS)

### Semestre IV (30 ECTS) :

- 2 enseignements fondamentaux : « Politiques européennes des transports » (18h, 3ECTS), « Droit et politiques douanières » (15h, 3ECTS).

- 2 enseignements d'application (15h, 2ECTS) : « Anglais des affaires », « Techniques de résolution de litiges et contrats d'affaires ».

- 1 Stage d'au moins 3 mois + Mémoire (20 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants chercheurs et professionnels.
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants chercheurs et professionnels.
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants chercheurs et professionnels.
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants chercheurs et professionnels.
Par candidature individuelle	X	Enseignants chercheurs et professionnels.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2015 n°20150092

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

[www.univ-valenciennes.fr](http://www.univ-valenciennes.fr)

<http://www.univ-valenciennes.fr>

##### Autres sources d'information :

[www.univ-valenciennes.fr/ffdeg](http://www.univ-valenciennes.fr/ffdeg)

<http://formations.univ-valenciennes.fr/cdm/>

##### Lieu(x) de certification :

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes cedex 9

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit Economie Gestion - UVHC - Les Tertiales - Rue des Cent Têtes, 59313 Valenciennes cedex

##### Historique de la certification :